

## Démission d'une partie du bureau

Par cisou48, le 09/10/2015 à 18:59

Bonjour,

Une association peut continuer d'exister lorsqu'il ne reste plus que le vice président et le vice secrétaire ou est elle soumise à une dissolution automatique? Merci

Par Tisuisse, le 10/10/2015 à 09:08

Bonjour,

La dissolution automatique n'existe pas, il faut une AG pour décider d'une dissolution de l'association.